

## Enfin un ACCORD avec Google sur les droits de TOUS les membres de la SACD et de la SCAM sur YouTube

La SACD, la SCAM et Google ont signé le 25 novembre 2010 un accord qui permet de diffuser légalement davantage d'œuvres cinématographiques, télévisuelles et des arts visuels sur la plate-forme vidéo YouTube (dans sa version française). Les créations des auteurs belges sont bien sûr prises en compte.

Dès aujourd'hui, les auteurs représentés par la SACD, la SCAM ainsi que ceux de l'ADAGP (société française des auteurs dans les arts graphiques et plastiques) pourront tirer parti de cet accord : leurs sociétés d'auteurs leur verseront une rémunération lorsque des **diffuseurs, distributeurs** ou des **producteurs exploiteront leurs œuvres sur YouTube**. C'est d'ailleurs déjà le cas depuis deux ans sur Dailymotion.

“Cet accord avec YouTube est une bonne nouvelle pour les auteurs et le monde de l'Internet. C'est une étape importante. Il marque la **reconnaissance** claire par les nouveaux opérateurs et les nouvelles plates-formes de diffusion de la **valeur de la création et de la propriété littéraire et artistique,**” souligne Hervé Rony, Directeur général de la SCAM.

Cet accord marque **élan neuf pour la diffusion licite des œuvres** des répertoires de la SACD, de la SCAM et de l'ADAGP à travers les médias électroniques.

### En pratique

En ce qui concerne les répertoires (internationaux) de la SACD et de la SCAM, l'accord délivre à YouTube une **autorisation** d'exploitation **sur le territoire français**, en contrepartie d'une **rémunération** pour les auteurs des œuvres mises en ligne (dont les **membres belges** de nos sociétés). Les **auteurs de la SOFAM** sont également concernés, en vertu des **accords de réciprocité** existants avec l'ADAGP.

Cette autorisation n'est cependant accordée que si l'**ensemble des ayants droit** sur ces œuvres ont donné leur accord. Chaque producteur, éditeur, diffuseur ou interprète titulaire de droits voisins sur ces créations reste donc libre de mettre ou non ces œuvres à disposition du public sur la plate forme Internet, dans le respect notamment des règles de la chronologie des médias.

---

#### SACD-SCAM-SOFAM-deAuteurs

Maison des Auteurs – rue du Prince Royal 87, 1050 Bruxelles – [www.maisondesauteurs.be](http://www.maisondesauteurs.be)

SACD-SCAM : [info@sacd-scam.be](mailto:info@sacd-scam.be) – [www.sacd-scam.be](http://www.sacd-scam.be) – [www.bela.be](http://www.bela.be) – T +32 (0)2 551 03 20 – F +32 (0)2 551 03 71

SOFAM : [info@sofam.be](mailto:info@sofam.be) – [www.sofam.be](http://www.sofam.be) – T +32 (0)2 726 98 00 – F +32 (0)2 705 34 22

Agréation en Belgique par AM du 01.09.1995 – Siège social SACD : rue Ballu 11bis, 75442 Paris – SCAM : av. Vélasquez 5, 75008 Paris

Ainsi, le **postage par un internaute** d'un film ou d'une fiction télévisée sans l'accord du producteur demeure illicite. Google s'est d'ailleurs engagé à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour empêcher cette mise en ligne.

Le **montant des droits** à verser par Google, qui a fait l'objet d'une négociation de trois ans, sera réparti aux auteurs selon des règles en cours d'élaboration. Ces barèmes seront validés par les Conseils d'Administration respectifs des trois sociétés, puis approuvés par les Assemblées générales des membres avant de suivre les procédures légales nécessaires. Notons que cette répartition dépendra entre autres de la qualité des données que Google fournira sur l'utilisation des répertoires.

### Création et Internet : le rôle de la gestion collective

“Cet accord témoigne de la **modernité de la gestion collective** qui parvient, plus que d'autres modes, à assurer une rémunération juste et effective des auteurs pour l'exploitation de leurs créations, sur l'ensemble des supports de diffusion et auprès de diffuseurs en provenance de **l'univers du copyright**”, explique Pascal Rogard, Directeur général de la SACD. “Cette avancée ouvre de nouvelles opportunités significatives pour nos adhérents.”

Des auteurs français importants ont immédiatement manifesté leur soutien à la démarche des sociétés d'auteurs: « C'est un accord qui permet de concilier le droit d'auteur tel qu'il a été imaginé par Beaumarchais avec le développement et l'utilisation des **nouvelles technologies** », déclare le cinéaste Bertrand Tavernier.

### Engagements de YouTube

YouTube, filiale de Google Inc., est le premier site de vidéo dans le monde. Il donne à voir des millions de vidéos (originales ou non), dans des conditions juridiques qui devaient être régularisées depuis longtemps. La plate-forme, comme plusieurs autres (dont Dailymotion), offre un espace où les internautes peuvent discuter, s'informer et inspirer d'autres vidéastes et où les créateurs de contenus et les annonceurs de toutes tailles peuvent être diffusés.

En 2009 et 2010, Google a annoncé des contrats pour les différentes versions de YouTube avec PRS for Music (GB), BUMA Stemra (NL), SGAE (ES), SIAE (IT), IMRO/MCPSI (IRL), OSA (CZ), SAMRO (ZA), la SACEM (FR) et la SACD, la SCAM et l'ADAGP (FR). Ces contrats sont **symboliques** de la prise en compte des principes du droit d'auteur européen par une des plus importantes sociétés américaines.

Et cette autre bonne nouvelle : “Nous sommes déterminés à soutenir la création artistique française. Les partenariats que nous avons créés ces derniers mois avec les artistes, les auteurs et les éditeurs illustrent cette prise de position” précise Carlo d'Asaro Biondo, Vice-président de Google Europe du Sud et de l'Est, Moyen-Orient et Afrique.

Rappelons que la **SCAM** avait été en 2006 une des premières sociétés d'auteurs dans le monde à signer un accord expérimental de deux ans avec Google, portant sur l'usage en Belgique dans certains services d'œuvres non audiovisuelles de son répertoire. Et à réussir ainsi à répartir des droits à ses auteurs.

*N'hésitez pas à nous contacter pour davantage d'information à ce sujet.*

*Service des auteurs de la SACD-SCAM : 02 551 03 42 – [servicesdesauteurs@sacd-scam.be](mailto:servicesdesauteurs@sacd-scam.be)*

*Service des auteurs de la SOFAM : 02 726 98 00 – [info@sofam.be](mailto:info@sofam.be)*

Janvier 2011